

Séance du Conseil Municipal du 16 mars 2017

L'an **deux mil dix-sept**, le **16 mars à vingt heures trente**

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 08 mars 2016

Présents : MME **BLAINEAU** Angélique, **BLANCHARD** Agnès, **ETAVARD** Catherine, **LARMUTH** Angéla **SAMSON** Stéphanie, **MM FOUCHÉ** Étienne, **BALLAND** Jean-Michel, **BONNEAU** Pascal, **CHAMPHOYAUX** Dominique, **DECHAINED** Bruno, **PAPIN** Stéphane, **ROBICHON** Hervé, **VARIN** Chantal, **SITEAU** Anthony.

Absent excusé :

Absent:

A donné pouvoir :

Secrétaire de séance : **BLANCHARD** Agnès

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelant aucune observation de la part des Conseillers est accepté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 : BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Étienne FOUCHÉ, Maire :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Étienne FOUCHÉ, Maire :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal réuni, sous la présidence de Madame Angéla LARMUTH doyenne de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Étienne FOUCHÉ, Maire, se fait présenter l'exécution dudit budget ainsi que les résultats de l'exercice et de clôture.

INVESTISSEMENT

DEPENSES REALISEES	90 943,85 €
RECETTES REALISEES	11183,08€
RÉSULTAT EXERCICE 2016	19 239,23 €
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	60 939,65 €
RESULTAT DE CLOTURE 2016	-41 700,42 €
RESTES A REALISER DEPENSES	0,00 €
RESTES A REALISER RECETTES	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	41 700,42 €
DEFICIT FINANCEMENT	0,00€

FONCTIONNEMENT

DEPENSES REALISEES	340 171,19€
RECETTES REALISEES	431 510,18€
RÉSULTAT EXERCICE 2016	91 338,99€
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	434 504,24 €
RESULTAT DE CLOTURE 2016	532 107,64 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le compte administratif 2016 du budget principal.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016: BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Le Conseil municipal réuni, sous la présidence de Madame Angéla LARMUTH doyenne de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Étienne FOUCHÉ, Maire, se fait présenter l'exécution dudit budget ainsi que les résultats de l'exercice et de clôture.

<u>INVESTISSEMENT</u>	
DEPENSES REALISEES	0,00€
RECETTES REALISEES	0,00€
RÉSULTAT EXERCICE 2016	0,00
DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	-46 437,49 €
RESULTAT DE CLOTURE 2016	-46 437,49 €
<u>FONCTIONNEMENT</u>	
DEPENSES REALISEES	1063,00€
RECETTES REALISEES	0,00€
RÉSULTAT EXERCICE 2016	-1 063,00 €
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE 2016	-1 063,00 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le compte administratif 2016 du budget annexe lotissement.

AFFECTATION DU RESULTAT 2016 : BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu les résultats 2016 du budget principal, le Conseil Municipal doit accepter d'affecter les résultats de l'exercice.

Considérant qu'il présente un excédent de fonctionnement de clôture de **532 107,64 €** et un excédent d'investissement de clôture de **19 239,23 €** (restes à réaliser intégrés),

Le Conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2016 de la manière suivante :

→ art. 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 490 407,22 €.

→ art. 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 100 000 €.

→ art. 001 « déficit d'investissement reporté » pour un montant de 41 700,42€.

AFFECTATION DU RESULTAT 2016 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Après avoir entendu les résultats 2016 du budget annexe lotissement, le Conseil Municipal doit accepter d'affecter les résultats de l'exercice.

Considérant qu'il présente un déficit de fonctionnement de clôture de 1 063,00 € et un déficit d'investissement de clôture de 46 437,49 €,

Le Conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2016 de la manière suivante :

Art. 002 « déficit de fonctionnement reporté » pour un montant de 1 063 €

Art. 001 « déficit d'investissement reporté » pour un montant de 47 500,49€ reporté en dépense d'investissement du budget principal.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES 2017

N'ayant pas reçu l'état de notification 2017 des bases et taux des taxes directes, M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux. Après délibération, le Conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité, de reconduire, pour l'année 2017, **les taux de l'année passée**, à savoir :

- Taxe d'habitation : 13,15 % - Taxe foncière bâtie : 7,69 % - Taxe foncière non bâtie : 36,30 %.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF GENERAL 2017

M. le Maire présente aux membres présents la proposition de budget qui a été réalisée et leur donne les explications voulues.

Après débat et vote, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le budget primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes,

Pour la section de fonctionnement à la somme de 935 086,22 €

Pour la section d'investissement à la somme de 806 032,22 €.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE LOTISSEMENT 2017

M. le Maire présente aux membres présents la proposition de budget qui a été réalisée et leur donne les explications voulues.

Après débat et vote, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le budget annexe du Lotissement de la Chaume Boitet 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes,

Pour la section de fonctionnement à la somme de 79 564,12 €

Pour la section d'investissement à la somme de 124 938,61€.

AVENANT A LA CONVENTION DU 11 MARS 2016 AVEC LA SOCIETE WPD II UTILISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

Mme Angélique BLAINEAU, MM. Étienne FOUCHÉ, Hervé ROBICHON et Antony SITEAU, directement concernés par ce dossier, ne participent ni au débat ni au vote.

La séance est présidée par Mme Catherine ÉTAVARD, Adjointe au maire.

La COMMUNE et la SOCIETE D'EXPLOITATION ont conclu le 11 mars 2016 une convention intitulée « convention d'autorisation de passage de câble et d'utilisation des voies communales en vue de la réalisation d'un parc éolien »,

Il est apparu depuis la signature de la Convention qu'un réseau souterrain destiné à accueillir un câble de télécommunications devait être implanté sous la voie communale n°11 de Limort à Saint-Vincent-la-Châtre par Ecoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **AUTORISE**, à la majorité absolue des suffrages exprimés, Madame Catherine ÉTAVARD, Adjointe au Maire, à signer l'avenant à la convention susmentionnée avec la société WPD II POITOU CHARENTES.

ACHAT D'UN FOUR POUR LA SALLE DES FÊTES

Le four actuel étant vétuste, il convient de le remplacer. Un devis a été demandé à la société « CUISSON & REFIGERATION » de Ruffec. Le montant du devis est de 4 775,30 € TTC.

Le Conseil à l'unanimité **ACCEPTE** le devis de la société « CUISSON & REFIGERATION » pour un montant de 4 475,30 euros TTC et **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis. Le montant de la dépense sera inscrit en investissement.

REMANIEMENT DES TOITS ANNEXES A L'ÉGLISE

Des devis ont été demandés pour la réfection des toits annexes à l'église.

2 devis ont été reçus ; devis de l'entreprise CHARRUYER pour un montant de 8 965,70 € ainsi que de la SARL FOUCHER pour un montant de 5075,82 € TTC.

Après avoir étudié les 2 devis le Conseil Municipal,

DECIDE de retenir le devis le mieux-disant de la SARL FOUCHER pour le montant de 5075,82 € TTC et **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Information

Devis de la Société FOUCHER CONSTRUCTION fourniture et pose pour le remplacement de menuiserie pour la salle NORBERT d'un montant de 1 612,72 €.

Devis de la société RIC pour le feu d'artifices. Devis d'un montant de 1 900 €.

Des devis seront demandés pour couper les sapins au cimetière qui sont devenus dangereux. A la suite d'autres arbres seront plantés.

Prochaine réunion de conseil le jeudi 13 avril 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Fait à Clussais la Pommeraie,

Le 21 mars 2017

Le Maire, Étienne FOUCHÉ